



Chambre vaudoise
du commerce et de l'industrie

Madame
Christelle Dijkstra
Direction de la formation
professionnelle vaudoise (DFPV)
Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Lausanne, le 21 mai 2008
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2008\POL0830.doc
JUG/naf

***Consultation – Photographe CFC
Abrogation du règlement d'apprentissage***

Madame,

Votre courriel du 21 avril dernier concernant l'objet cité en titre nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

L'abrogation d'un règlement d'apprentissage n'est pas une décision à prendre à la légère car elle a évidemment des conséquences importantes qui sont pour ainsi dire irréversibles en pratique. Le CFC de photographe concerne actuellement, effectivement, un très petit nombre de jeunes. Une centaine sont actuellement en formation dans tout le pays. Il n'est cependant pas le seul CFC dans cette situation et un certain nombre de ces derniers subsistent malgré des effectifs encore plus réduits.

Dans ce dossier, la CVCI ne souhaite pas et ne peut pas se substituer aux professionnels de la branche. Cependant, il paraît clair que le métier de photographe a évolué et donc que la formation de photographe doit également évoluer. En effet, le contexte économique du photographe, comme pour d'autres métiers, s'est considérablement modifié au cours des dernières années. Les exigences posées aux entreprises et aux personnes en formation se sont de ce fait constamment accrues.

Cette évolution, en théorie du moins, n'implique pas forcément, selon nous, l'abrogation du règlement d'apprentissage de type CFC, mais pourrait également déboucher sur son adaptation à l'évolution du métier. La réflexion ne devrait pas, en particulier, exclure le « modèle classique » de la formation professionnelle avec une formation de type CFC, puis une formation tertiaire subséquente, soit dans une école supérieure ES ou HES (possible dans notre canton au CEPV de Vevey ou à l'ECAL à Renens), soit par la voie des diplômes professionnels (maîtrise ou brevet fédéral).

Dans le cadre de cette réflexion, il nous est difficile d'apprécier les besoins réels du secteur. Il semble toutefois nécessaire de dépassionner le débat et de prendre le temps d'une réflexion sereine sans exclure, à priori, aucune solution.

En conclusion, nous appelons de nous vœux, une solution concertée, applicable sur le plan suisse et prenant en compte les spécificités romandes et vaudoises.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Julien Guex
Sous-directeur